

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	NO.
1. Intitulé du projet	
- AGRICANA -	
notovoltaïques d'une puissance de 1.5 MW	sur la commune du Moule
du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
Prénom	
AKUO ENERGY ANTILLES	
Olivier Kremer, DG	
	dique SAS
nez à votre demande l'annexe oblige	atoire n°1 le R. 122-2 du code de l'environnement e
nez à votre demande l'annexe oblige eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issu	atoire n°1 de R. 122-2 du code de l'environnement e rojet ard des seuils et critères de la catégorie des d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, et
nez à votre demande l'annexe oblige eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega	atoire n°1 de R. 122-2 du code de l'environnement e rojet ard des seuils et critères de la catégorie des d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, e
nez à votre demande l'annexe oblige eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issu Ouvrages de production d'électricité à p	atoire n°1 le R. 122-2 du code de l'environnement
nez à votre demande l'annexe oblige eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issu Ouvrages de production d'électricité à p	atoire n°1 le R. 122-2 du code de l'environnement
eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issu Ouvrages de production d'électricité à projet au rega Installations sur serres et ombrières d'ur Autre nomenclature : ICPE sous la rubric	atoire n°1 le R. 122-2 du code de l'environnement et rojet ard des seuils et critères de la catégorie des d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, et partir de l'énergie solaire ne puissance égale ou supérieure à 250 kWo
nez à votre demande l'annexe oblige eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issu Ouvrages de production d'électricité à p Installations sur serres et ombrières d'ur	catoire n°1 cle R. 122-2 du code de l'environnement et rojet card des seuils et critères de la catégorie des d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, et partir de l'énergie solaire che puissance égale ou supérieure à 250 kWo
	- AGRICANA - hotovoltaïques d'une puissance de 1.5 MW du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o Prénom AKUO ENERGY ANTILLES Olivier Kremer, DG

Le projet se situe sur une zone agricole sur la commune du Moule. Il a été développé avec l'agriculteur propriétaire du terrain, M. Crane.

Il s'agit de serres photovoltaïques anticycloniques à usage agricole d'une surface totale de 20 000 m².

La toiture sera équipée en partie de panneaux photovoltaïques pour ne faire qu'une seule et même installation physique. La puissance totale du projet est de 1.5 MWc.

Des containers de stockage de batteries (lithium-ion) seront annexés à l'installation. Le projet est donc soumis à déclaration ICPE sous la rubrique n°2925 "atelier de charge d'accumulateur".

Le projet favorisera la diversification agricole tout au long de l'année par la mise en place d'activité de maraîchage et le renforcement des emplois de l'exploitation.

Cette terrain agricole est à l'heure actuelle exploité en canne et culture de maracuja.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par M. Crane, agriculteur depuis plus de 30 ans et propriétaire du terrain. Les obiectifs du proiet sont triples

- combiner production agricole sous serres
- préserver les productions agricoles
- produire de l'énergie.

Cette installation permettra à M. Crane de diversifier son activité et de répondre à la demande importante guadeloupéenne, permettant ainsi de limiter les importations de produits agricoles et le développement de filières (cacao...).

Les problèmes phytosanitaires constituent un obstacle majeur en Guadeloupe. Aussi, ce projet vise à offrir une climatologie contrôlée et limiter la présence de ravageurs et d'éléments pathogènes grâce à la structure sous forme de serres (et non ombrière). L'objectif pour l'agriculteur est d'atteindre une agriculture raisonnée et de préserver ainsi l'environnement.

Le risque cyclonique constitue également un obstacle majeur au maraîchage tropical car un évènement cyclonique ou de fortes pluies peuvent provoquer la perte des cultures avec des délais de remise en production qui génèrent des pertes importantes pour l'exploitant agricole. Les serres réalisées seront anticycloniques et, comme ce fut le cas à La Réunion lors du passage du cyclone Benjisa, aucun dégât n'a été constaté sur les cultures et les serres dans les différentes exploitations.

Ces serres sont financées, construites et entretenues par la société porteuse de projet (Akuo Energy Antilles) et mises à disposition de l'agriculteur qui installera son exploitation agricole sous les serres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain sur lequel sont prévues les serres fera l'objet d'un travail léger de préparation car celui-ci étant relativement plat, il n'y aura pas besoin de terrassement.

La structure en acier galvanisé sera anticyclonique et reposera sur des fondations qui seront définies suite à la réalisation d'une étude géotechnique.

Le montage des serres se déroulera sur une période d'environ 6 mois.

Une clôture de sécurité et des caméras de surveillance seront installées sur le pourtour des serres afin de détecter toute intrusion sur le site.

Les panneaux solaires seront installés simultanément à la mise en place des serres.

La mise en service marquera à la fois le commencement de la production d'énergie mais également le début de la nouvelle exploitation agricole.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et la maintenance de la centrale seront assurés par Akuo Energy Antilles qui exploite et maintient à ce jour deux centrales sol en Guadeloupe dont l'une située à proximité immédiate du site.

Les serres offriront de meilleures conditions de travail pour les agriculteurs.

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : pas de conflit sur la surface agricole utilisée sur la serre et peu d'intervention de la part de Akuo Energy Antilles sur site lorsque l'installation sera opérationnelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Le projet est soumis à :	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il nentale devra être jointe au(x) dossier	été ou sera-l (s) d'autorisa	tion(s).	:?
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau				
- Autorisation de permis de construire				
- Déclaration ICPE (pour le volet stocka				
	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques	n - préciser le	s unités de	Valeur(s)
Surface globale du projet (emprise au Puissance installée			2 hectare 1.5 MWc	
Les serres sont divisées en plusieurs b Hauteur maximale Longueur maximale Longueur minimale Largeur	locs, les caractéristiques sont:		04 m 73 m 40 m 34 m	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>6</u> 1° 2	4' <u>4</u> 7" <u>Q</u>	Lat. 16°22'88"N
3525 Route de Sainte Margurite 97160 LE MOULE Parcelle 00/AD/0685	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long ° _		Lat ° ' '' Lat ° ' '' _
4.7 S'agit-il d'une modification/exte	Joignez à votre demande les ann nsion d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	je existant ?	Oui	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été au	e projet et			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le Moule
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels datant du 24 juin 2010. Les risques pris en compte sont les séismes, mouvements de terrains, inondations, cyclones et éruption volcaniques. Le terrain est concerné par un aléa sismique faible et une zone de faille moyenne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-Il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	L'agriculteur dispose de bassins de rétentions d'eau à proximité de l'installation qui serviront pour l'exploitation agricole.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés, ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux qui pourraient avoir lieu.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le peu de matériau excédentaire lors des potentiels travaux de terrassement et pour la création d'un bassin de rétention d'eau seront réutilisés par la suite pour nivellement. Il n'est pas prévu de surplus de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Voir réponse ci-dessus.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Ailieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet ne consomme pas d'espace agricole car il reste à vocation agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque sismique et cyclonique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	Uniquement pendant la phase de chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le bruit sera principalement émis pendant la phase de chantier et sur de courtes périodes. Pendant l'exploitation du projet, les seuls éléments susceptibles d'émettre du bruit sont les éléments de transformation d'énergies (onduleurs). Ces derniers ne seront pas situés à proximité des habitations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Le projet ne produira par de vibration en phase d'exploitation. Les seules vibrations qui peuvent être envisagées sont lors de la phase de construction et de démantèlement qui représentent un délai très court par rapport à la durée de vie du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Le projet n'émet pas de rejet liquide car un système de récupération des eaux sera mis en place. Elles seront potentiellement réutilisées par la suite pour l'irrigation des cultures.
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, cutturel, archéologique et paysager?		X	La réalisation de serres sur un terrain agricole aura vocation à consolider le caractère agricole de cette zone. Pour autant, leur intégration se fera au mieux dans leur environnement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		L'activité agricole reste maintenue sur le site concerné. Le projet permettra aux agriculteurs de disposer de meilleurs conditions de travail, de plus il protégera les cultures des mauvais conditions climatiques. Le projet comprend un volet énergétique solaire avec stockage qui permettra de soutenir le réseau électrique, contribuant à limiter les coupures de courant en période de forte consommation. De plus, cette électricité issue d'énergie renouvelable permettra d'éviter des émissions de CO2. L'impact sur les activités humaines peut être considéré comme positif
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incid	lences du projet ident			sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de june annexe traitant de ces éléments) :	effe
- ! - ! - ! - !	7. Auto-évaluation (facultaiff) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatenvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. I nous semble que le projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes : Le projet se situe sur un terrain agricole et gardera sa vocation agricole ; Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée ; le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant une électricité propre ; le projet participe à l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique en Guadeloupe ; Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution durant cette phase.	
8	8. Annexes obligatoires	78.30
Г		
-	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations possinations possinations and the second possinations and the second possinations and the second possinations are second possinations.	
1	non publiè;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
3	paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du sous peut les travelles travel	
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	\boxtimes
5	devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
6	devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les susceptible d'avoir des effets.	_

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
'euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
Objet	5 .						

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Capesterre de Marie Galante le, 16 octobre 2019 Signature

